

## **Annexe 3 – Tableau des équipements et appareils médicaux nécessitant une planification nationale, du personnel hautement qualifié ou des conditions d'emploi particulières**

<b>Type d'appareil ou équipement</b>	<b>Nombre maximum</b>
Équipement de coronarographie par cathétérisme	2
Ensemble de dispositifs de radiothérapie	1
Tomographe à émission de positrons	1
Caisson d'oxygénothérapie hyperbare	1
Équipement de lithotritie extracorporelle	1
Prone-table	1
Équipements de neurochirurgie pour stéréotaxie neurologique et endoscopie intra ventriculaire	1
Équipements servant à la fécondation in-vitro	1
Équipement propre à la réalisation d'aphérèses de cellules souches hématopoïétiques	1
Équipement pour mesure de la densité osseuse selon le procédé DXA	1
Tomographie à résonance magnétique nucléaire	
Équipement d'imagerie médicale fonctionnant sur le principe de la tomodynamométrie à rayons X ou sur le principe de la tomosynthèse à rayons X, à l'exception d'un équipement de type tomographe volumique à faisceau conique (CBCT) à emplacement fixe utilisé à des fins de radiodiagnostic dans le domaine de la radiologie dentaire	
Équipement de radiologie permettant de pratiquer des artériographies et/ou des angiographies digitalisées et/ou des cathétérismes vasculaires.	
Équipement de diagnostic utilisant l'émission de radioéléments artificiels : caméra à scintillation, tomographe à émissions, caméra à positrons	
Laser à utilisation endovasculaire et les lasers urologiques	
Appareils ou équipements d'épuration extra-rénale par hémodialyse	
Équipement permettant la réalisation de circulation sanguine extracorporelle	

Tout équipement supplémentaire à l'appareil d'EEG et qui est nécessaire pour le monitoring ambulatoire EEG respectivement pour la polysomnographie	
Appareil ou équipement nécessaire à l'anesthésie générale	
Équipement nécessaire à la robotique chirurgicale de chirurgie assistée par ordinateur	
Équipement de mammographie	

## Historique

[Mémorial A222 du 28.03.2018](#) - Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière [...]

[Mémorial A478 du 02.08.2023](#) - Loi du 29 juillet 2023 portant modification : de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière [...]

Le présent document ne constitue qu'un instrument de consultation. Il ne remplace pas les publications officielles au Mémorial qui sont les seules faisant foi.